

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES RENTES SUR L'ÉTAT

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. En février 1976, Robert Andras, alors ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, augmentait le taux d'intérêt des rentes sur l'État de 4 à 7 p. 100. Dans le communiqué, il déclarait: «Il convient de noter toutefois que la hausse du taux d'intérêt et la hausse procen-tuelle des rentes feront l'objet d'une révision périodique en fonction des fluctuations futures des taux d'intérêt.» L'intérêt de 7 p. 100 est actuellement injuste, inapproprié et malhon-nête. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement porte immédiatement le taux d'intérêt des rentes sur l'État au taux d'intérêt des obligations d'épargne et que ce taux fluctue en fonction du taux d'intérêt accordé aux détenteurs d'obligations d'épargne du Canada.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consen-tement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'INCIDENCE DE LA FERMETURE ÉVENTUELLE DES MESSAGERIES SUR L'ÉCONOMIE DE L'Î.-P.-É.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Cette semaine, dix-sept des quarante et un employés des messageries du CN de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu un préavis de licenciement à compter du 1^{er} mars et ce, bien que le gouvernement ait affirmé qu'il allait revoir la question de la suppression des services de messageries du CN sur l'Île. Je propose donc, avec l'appui du député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre condamne le gouvernement qui ne tient nullement compte des difficultés économiques sérieuses auxquelles l'Île-du-Prince-Édouard devra faire face si les services de messageries du CN sont supprimés et que le ministre des Transports tienne sa promesse de tout essayer pour éviter que l'Île-du-Prince-Édouard devienne la seule province, avec Terre-Neuve, dépourvue de services de messageries du CN.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME À FRAIS PARTAGÉS—L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Prési-dent, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que la Chambre a beaucoup débattu la question des approvisionne-ments de gaz et de pétrole et aussi celles du forage en Alberta, de la mise en valeur des sables bitumineux et de la construc-tion de pipe-lines, sans tenir compte des choses qui touchent vraiment les gens, comme des programmes visant à convertir leur système de chauffage du pétrole au gaz ou à l'électricité; et étant donné que parlant à la Chambre le 14 novembre 1980 de subventions d'au plus \$800, le ministre de l'Énergie a déclaré: «Nous en arriverons très bientôt, j'espère, à des arran-gements avec toutes les provinces sur la façon dont le pro-gramme s'appliquera, surtout dans le cas de la conversion à l'électricité», je propose, avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong):

Que le gouvernement fédéral cesse de tergiverser dans ses négociations avec les provinces et qu'il autorise les régies provinciales comme l'Hydro-Québec à administrer ces subventions, de façon à protéger les consommateurs contre les risques d'exploitation, et qu'enfin, il fasse de cette subvention de \$800 un revenu exempté aux fins de l'impôt sur le revenu.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAN—LE RÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, étant donné que les bulletins de nouvelles les plus récents communiqués depuis hier soir nous apprennent que les otages américains ont été battus et autrement maltraités physique-ment et mentalement par leurs ravisseurs iraniens pendant leur captivité de 444 jours, rapports qui ont bouleversé le monde entier, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):